

AIDE AUX ATHLETES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Le Département octroie une bourse départementale aux sportifs de haut niveau, les conditions en sont :

- Licencié dans un club du Nord
- Amateur
- Inscrit sur la liste nationale des sportifs de haut niveau par le Ministère des sports, dans une des catégories : élite, sénior, relève, espoir (pour ceux ayant un titre de champion de France ou sélectionnés en Equipe de France).
- S'entraîner toute l'année avec son club, à l'exception des compétiteurs inscrits dans une structure labellisée par le Ministère des Sports ; pôle labellisé par le Ministère des Sports français "France ou Espoir", club reconnu "partenaire d'Excellence" par le Ministère des Sports français au titre de Projet de Performance Fédéral (PPF) ou INSEP (Institut National du Sport et de l'Expertise de la Performance).

Le montant dépend de la catégorie :

- Elite, 1 800 €
- Sénior, 1 300 €
- Relève/jeune, 1 000 €
- Espoir, 400 €

Le candidat doit s'adresser directement, soit par courrier, soit par mail à la Direction Éducation, Sports et Culture - service des Sports du Département pour obtenir le dossier.

marianne.monboisset@lenord.fr ou jean.dupire@lenord.fr

<https://services.lenord.fr/aide-aux-sportifs-de-haut-niveau>

Conseil départemental du Nord:

51 rue Gustave Delory

59047 - Lille

<https://lenord.fr>